



Conseil Municipal du 5 octobre 2020 à 20h00

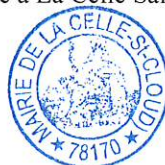
Convocation

La jurisprudence a reconnu la possibilité de déroger à la tenue du conseil municipal en mairie, à titre exceptionnel. Pour ce faire, il est nécessaire que soit invoqué un motif valable dûment justifié par des circonstances exceptionnelles (CE, 1^{er} juillet 1998, Préfet d'Isère, req n°187491).

Face à l'épidémie de covid-19, la salle du conseil municipal ne permet pas, de par sa capacité, d'accueillir l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi que le public désirant assister à la séance tout en respectant les règles sanitaires.

Le port du masque y sera obligatoire (obligation de porter un masque dans les lieux publics clos recevant du public), conformément au décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Le Conseil municipal de La Celle Saint-Cloud est convoqué en séance publique, le 5 octobre 2020 à 20 heures 00, au Gymnase Morel de Vindé, sise 26 avenue de la Jonchère à La Celle Saint-Cloud.



Le Maire,


Olivier DELAPORTE

Ordre du Jour

Election du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2020

ORGANISATION MUNICIPALE

- Installation d'un conseiller municipal
- Election d'un maire-adjoint.
- Représentation du conseil municipal au sein de divers organismes et commissions
 - Commission vie sociale jeunesse et famille
 - Conseil des œuvres sociales
 - Collège Victor Hugo
 - Maison des Jeunes et de la Culture MJC Maison pour Tous
- Fixation du montant des indemnités de fonction des élus
- Application de la majoration prévue pour les communes qui avaient la qualité de chef- lieu de canton

FINANCES - AFFAIRES GENERALES – VIE ECONOMIQUE – COMMERCE

- Fixation des tarifs de location de stand de la Fête de l'hiver 2020
- Modification du tableau des effectifs

AMENAGEMENT- BATIMENTS- TRANSPORTS

- Attribution d'une concession d'aménagement pour le projet Cœur de Ville et signature du traité de concession d'aménagement.

DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS